

CLASSES BLEUES : LA FPP OUVRE LES PISCINES FAMILIALES AUX COURS D'AISANCE AQUATIQUE POUR ENFANTS !

Au moment où les juilletistes sont nombreux à profiter des baignades et que le tour des aoûtistes arrive à grands pas, un événement inédit vient d'avoir lieu dans une piscine privée. La Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP), qui réunit plus de 1 350 piscinistes en France, et la ministre déléguée chargée des Sports Roxana Maracineanu viennent en effet d'inaugurer la première *classe bleue* à se dérouler dans la piscine d'un particulier. Cette initiative, lancée en partenariat avec le ministère, s'inscrit dans le cadre du « Fonds de dotation Piscine Éducation et Santé » créé par la FPP en début d'année. Cette grande première a eu lieu à Saint-Hippolyte, dans les Pyrénées Orientales, et l'objectif est désormais de déployer ce dispositif inédit afin de développer l'apprentissage de l'aisance aquatique auprès d'un maximum d'enfants. Le soutien de la FPP permettra de faciliter l'accès aux piscines privées, qui sont désormais près de 3 millions en France, afin de compléter le maillage des piscines publiques.



Cette première collaboration entre le ministère et la FPP a démontré son efficacité. Durant une semaine, des instructeurs en aisance aquatiques de l'Institut Coopératif de l'Apprentissage, de la Recherche et de l'Enseignement (ICARE) ont pu former un groupe de 11 enfants de 3 à 8 ans ainsi que leurs parents afin qu'ils poursuivent la démarche d'apprentissage avec leurs enfants. Le stage a également permis de former des Maîtres-Nageurs Sauveteurs locaux aux techniques spécifiques d'apprentissage pour leur permettre de reproduire ce type de formation en piscines privées.

Cette initiative de prévention vient en complément du nouveau dispositif « Vigiplouf » développé par la FPP et actuellement en cours d'expérimentation. Ce concept consiste à rendre les enfants actifs de leur propre sécurité en se baignant uniquement lorsque le drapeau du dispositif est passé du rouge au vert, signe qu'un adulte responsable se tient prêt à les surveiller : le « Vigiplouf ».

La FPP partenaire du ministère chargé des sports pour favoriser l'aisance aquatique des plus jeunes

Très engagée pour la prévention, la FPP a créé en début d'année son « Fonds de dotation *Piscine Éducation et Santé* ». Ce fonds a pour mission d'encourager l'apprentissage de la nage à tout âge, de développer les activités aquatiques pour le soin et la rééducation ainsi que de sensibiliser les familles aux bienfaits des activités aquatiques. C'est dans ce cadre que la FPP a signé une convention avec le ministère chargé des Sports pour faciliter l'apprentissage précoce de l'aisance aquatique dès 3- 4 ans et la natation pour les enfants plus grands.



Le ministère et la FPP se sont ainsi fixé pour objectifs de :

- **Faciliter le lien entre les Maîtres-Nageurs Sauveteurs et les familles** dans le but de déployer le plus largement possible l'aisance aquatique des jeunes enfants.
- **Promouvoir l'apprentissage précoce** de l'aisance aquatique et ensuite l'apprentissage de la natation pour tous les enfants.
- **Développer la communication** auprès du grand public : afin que chaque enfant se baigne sous la surveillance d'un adulte et que la piscine soit un lieu d'apprentissage avec les parents ou des professionnels.
- **Utiliser le réseau des professionnels** de la piscine pour renforcer cette communication et attirer l'attention du public et des propriétaires et futurs propriétaires de piscines.

Aisance aquatique : des tutos vidéos à voir sur propiscines.fr

La FPP propose de découvrir sur son site propiscines.fr l'initiative du ministère chargé des Sports : des vidéos tutos pour familiariser les enfants avec l'eau et les aider à gagner en autonomie. Les 7 vidéos lancées par la ministre déléguée chargée des Sports Roxana Maracineanu visent à permettre la transmission des notions élémentaires de l'aisance aquatique aux enfants. Les professionnels invitent à visionner ces vidéos à la fois ludiques et didactiques pour trouver des gestes simples à réaliser en piscine afin de familiariser les enfants à l'eau :

- Aisance aquatique : présentation de la méthode
- Étape 1 : l'acclimatation au bassin
- Étape 2 : l'immersion
- Étape 3 : flotter à la verticale
- Étape 4 : déplacement à la verticale
- Étape 5 : appréhender la profondeur
- Étape 6 : l'autonomie



Ces vidéos sont à visionner sur :

propiscines.fr/piscine-actualite/des-tutos-pour-familiariser-les-enfants-avec-leau-en-piscine

ou

<http://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades>

Les professionnels de la piscine créent « Vigiplouf » : un dispositif inédit pour sécuriser la baignade des enfants !

Mobilisés en faveur de la sécurité des piscines familiales, les professionnels de la piscine réunis au sein de la FPP développent actuellement un nouveau concept destiné à renforcer la sécurité des enfants. Le dispositif est baptisé « VIGIPLOUF » et incarné par un dauphin Super-Héros. Il est actuellement expérimenté dans trois départements pilotes : Gironde, Pyrénées Orientales et Vendée. Le concept est articulé autour d'un slogan simple et évocateur, facilement compréhensible des petits baigneurs : « pas de baignade, pas de plouf, sans Vigiplouf »

Il s'agit en effet de sensibiliser les enfants et les adultes à l'absolue nécessité de surveiller de manière active les « p'tits ploufs ». Le kit « Vigiplouf » comprendra deux drapeaux, l'un rouge signifiant aux enfants qu'il ne faut pas se baigner, car personne ne surveille, l'autre vert autorisant la baignade sous la surveillance d'un adulte responsable, équipé du brassard « Vigiplouf » fourni. Si ce surveillant du moment doit s'absenter, consulter son téléphone, participer à une conversation, etc. il doit alors remettre son brassard à un nouvel adulte qui se concentrera à son tour sur sa fonction de « Vigiplouf ».

Ce nouveau dispositif est guidé par la volonté de rendre les enfants acteurs de leur propre sécurité en allant chercher un adulte pour les surveiller pour faire passer le drapeau du rouge au vert. Il doit également permettre de responsabiliser les adultes en charge de la surveillance en les désignant « Vigiplouf » par le brassard.

À partir du printemps 2022, le kit sera remis par les professionnels de la FPP aux nouveaux propriétaires de piscines. Il sera également disponible dans les réseaux de distribution à prix coûtant.



À propos de la FPP :

La Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP), première Fédération en Europe et seule Fédération représentative en France, rassemble les entreprises de toute la filière piscine depuis les constructeurs installateurs jusqu'aux fabricants de matériel, d'abris, de spas, les sociétés de services piscines... Elle compte à ce jour 1 330 entreprises spécialisées du secteur de la piscine et du spa. Elle a pour but de fédérer les professionnels français de la piscine et du spa pour favoriser le développement durable et innovant du marché (économique, environnemental et sociétal).

**Toutes les informations
des Professionnels de la Piscine et du Spa sur :**



propiscines.fr

leblogpropiscines.fr

@propiscines sur Twitter et Facebook

pti.click/propiscines du YouTube

***L'équipe presse de la FPP, Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa,
Sandra, Anaïs & C° Adocom – RP, vous remercient de votre attention.
Tél. 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr***

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée